

Uni? C'étaient les quatre seules que l'on avait prévues et la Commission de régie constitue actuellement le gouvernement de l'Allemagne. Nous avons là une mission militaire mais le chef de cette mission se trouve dans la même situation qu'un ambassadeur d'un gouvernement étranger. Il ne fait pas partie de la Commission qui administre l'Allemagne en ce moment. Il ne fait pas partie de l'organisme prévu à la conférence d'Yalta. Il est notre représentant à titre de représentant d'un gouvernement auprès d'un autre gouvernement.

La Charte de San-Francisco a été signée et elle a été suivie de la conférence de Potsdam. C'est à cette dernière que fut constitué le conseil des ministres des Affaires étrangères. Créé par les grandes puissances, il se compose de leurs ministres des Affaires étrangères. Il a pour mission immédiate de rédiger, afin qu'ils soient soumis aux Nations Unies, les traités avec l'Italie, la Bulgarie, la Roumanie, la Finlande et la Hongrie et de proposer un règlement des questions territoriales en cours à la clôture des hostilités en Europe. Puis, il a été convenu également d'utiliser le même conseil pour la préparation d'un traité de paix avec l'Allemagne, traité qui serait accepté par le gouvernement allemand, dès que serait constitué, à cette fin, un gouvernement satisfaisant. La seule disposition adoptée touchant l'un quelconque des autres alliés était la suivante:

Chaque fois que le conseil étudie une question d'un intérêt direct pour un Etat non représenté audit conseil, il doit inviter l'Etat en cause à envoyer des représentants participer à l'étude et à l'examen de cette question.

Relativement à l'Allemagne, on a prévu l'extirpation du militarisme et du nazisme allemands et l'adoption concertée, par les alliés, des autres mesures qui pourraient s'imposer, maintenant ou plus tard, afin d'empêcher l'Allemagne de redevenir une menace pour ses voisins.

Le conseil des ministres des Affaires étrangères a préparé des projets de traités avec les cinq puissances satellites, et les grandes puissances ont alors respecté la lettre et probablement l'esprit de l'entente du 1er janvier 1942. Après avoir préparé des projets de traités, elles ont convoqué une conférence de tous les pays qui, aux termes de l'entente de Washington, doivent faire la paix ensemble et non séparément. Nous avons envoyé des délégués à cette conférence à l'ouverture de laquelle le premier ministre exprimait son peu de satisfaction en ces termes:

Admettons franchement que la ligne de conduite suivie n'est pas, à tous égards, celle que certains d'entre nous espéraient. Cela peut se dire peut-être de tous les pays représentés ici. Nous, du Canada, estimons que le degré de

[Le très hon. M. St-Laurent.]

notre participation à la guerre contre l'agression justifiait un degré égal de participation aux décisions de paix. Dans la pratique, ces espoirs ne sont pas réalisés.

Les projets de traités ont néanmoins été soumis aux délégués qui les ont discutés pendant soixante-seize jours et ont présenté leurs conclusions au conseil des ministres des Affaires étrangères. Le conseil, réuni à New-York, a accepté plusieurs de ces conclusions et a arrêté, en définitive, la forme à donner au traité; il a fixé au 10 février la date de sa validation à Paris. Bien que non satisfaits de la procédure filandreuse suivie à Paris, nous étions d'avis, et nous le sommes toujours, que si on l'avait élaborée de concert avec les autres, on aurait évité les querelles interminables suscitées par les tentatives de faire adopter des modifications à la conférence même. Nous avons tout de même signé le traité, et l'un de ces jours, après le 31 mars, il sera déposé à la Chambre et soumis à son approbation.

A Washington, le conseil des ministres des Affaires étrangères, dont l'autorité ne provient pas de nous, a affirmé catégoriquement, en ce qui regarde les autres traités: Nous choisirons les suppléants spéciaux qui se réuniront à Londres pour permettre aux gouvernements des pays alliés avoisinants ou d'autres Etats alliés qui se sont joints à nos armées dans la lutte contre le Reich d'exprimer aussi leur avis sur les problèmes allemands. Les suppléants devaient également examiner les questions de procédure relatives à la préparation d'un traité de paix avec l'Allemagne et soumettre là-dessus le 25 février 1947 au plus tard un rapport au conseil des ministres des Affaires étrangères. Les mêmes suppléants ont reçu l'ordre d'élaborer un traité avec l'Autriche, d'examiner les propositions qu'avaient déjà présentées ou que présenteraient les gouvernements des nations alliées et d'entendre l'avis desdits gouvernements sur le projet de traité qu'ils avaient à rédiger; ils devaient également soumettre leur rapport le 25 février.

Le secrétaire des suppléants spéciaux nous a invités à formuler nos vues. Nous craignons qu'un tel exposé ne donnât au conseil des ministres des Affaires étrangères l'impression que nous serions satisfaits d'en rester là à l'égard du traité que nous serions appelés à signer avec eux afin d'honorer l'engagement de ne pas conclure un traité de paix distinct. Nous avons donc répondu que cela ne suffisait pas, qu'un simple exposé de nos opinions soumis aux suppléants ne nous satisfaisait pas parce que cela n'était pas proportionné à notre participation au conflit. Nous tenons à contribuer plus largement au règlement de la paix en Europe. Aussi, avons-nous envoyé